

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAIN-EST VALLEES**

PLAN LOCAL D'URBANISME DE REUGNY

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2**

Par arrêté communautaire n°37-2020 en date du 17 novembre 2020, la communauté Touraine-Est Vallées a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de corriger une erreur matérielle sur un bâtiment identifié comme pouvant changer de destination lors de la procédure de modification adoptée en juin 2017.

En date du 17 décembre 2020, le conseil communautaire de Touraine-Est Vallées a fixé par délibération n°192-2020 les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée N°2.

Le dossier de la modification simplifiée n°2 sera mis à la disposition du public à la mairie de Reugny, 10 rue Nationale – 37380 REUGNY, du 25 janvier 2021 au 25 février 2021 inclus, soit pour une durée de 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre sera mis à la disposition du public, lui permettant de consigner ses observations.

Le dossier de la modification simplifiée n°2 sera également consultable sur le site internet de la commune de Reugny ainsi que sur le site internet de la Communauté Touraine-Est Vallées.

A l'issue du délai de mise à disposition du public du dossier, un bilan sera présenté en conseil communautaire qui en délibèrera et approuvera la modification simplifiée éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public.